

COLLECTIF
ROOSEVELT

L' A B C DE LA

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

«Das ABC der Arbeitszeitverkürzung»

Mit finanzieller Unterstützung

Arbeitnehmerkammer Bremen

attac Bremen und
attac AG ArbeitFairTeilen

Gewerkschaft Nahrung, Genuss, Gaststätten

IG Metall

Katholische Arbeitnehmerbewegung

Kirchlicher Dienst in der Arbeitswelt

Vereinigte Dienstleistungsgewerkschaft ver.di



ABC der ARBEITSZEITVERKÜRZUNG

Herausgeberin:

Bremer Arbeitszeitinitiative

(DGB und seine Einzelgewerkschaften,
Arbeitnehmerkammer, Kirchlicher Dienst in
der Arbeitswelt, Katholische Arbeiterbewegung,
attac)

Bremen, Mai 2011

Redaktion: David Matrai

Angelika Saupe

Margareta Steinrück

Helge Stobrawe

Gestaltung: Rita Teschke

Druck: Wilhelm Wellmann GmbH

Le Collectif Roosevelt remercie chaleureusement
David Matrai, Angelika Saupe,
Margareta Steinrück, Helge Stobrawe
et l'éditeur Bremer Arbeitszeitinitiative
d'avoir autorisé
la traduction
de l'ABC der Arbeitszeitverkürzung.

La réduction
du temps de travail
est possible parce que
la productivité
continue

d'Augmenter



Travailler moins pour travailler tous,
La justice sociale, c'est maintenant !

Pour télécharger l'abcédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

La productivité continue d'augmenter. Cela permet de réduire le temps de travail, sans pour autant créer moins de valeur pendant ce temps de travail. L'augmentation de la productivité est due avant tout **au progrès technique** : on construit de nouvelles machines, et grâce aux progrès réalisés par la recherche, on développe de **nouvelles technologies** tout en améliorant les technologies existantes.

Des changements **dans l'organisation du travail** ont également permis de travailler de façon plus efficace. Aujourd'hui, des machines réalisent bon nombre d'activités (pénibles) que des hommes assuraient jusqu'ici. On produit aujourd'hui en 30 heures plus qu'on ne produisait, il y a 50 ans, en 48 heures ! Même en temps de travail réduit, la société serait économiquement aussi productive, voire plus productive que dans les dernières décennies.

Un **exemple** l'illustre : alors qu'en 1960, il fallait encore travailler onze minutes pour pouvoir acheter un litre de lait avec le salaire correspondant, il ne fallait plus que trois minutes de travail pour l'acheter en 2006 (Holtrup/Spitzley, « Travailler moins, c'est mieux pour tous » dans Zimpelmann/Endl (Hrsg.), *Le temps, c'est de l'argent*, 2008, VSA Verlag, Hambourg) ¹.

Pourquoi ne tirons-nous pas profit de cette productivité en hausse ? La réduction du temps de travail permet **d'utiliser intelligemment l'augmentation de la productivité, dans le domaine social**, et d'en tirer avantage pour tous : en se déchargeant du travail pour avoir plus de temps pour vivre, aimer, rire.

¹ Holtrup/Spitzley : « Kürzer arbeiten – besser für alle » in Zimpelmann/Endl (Hrsg.), *Zeit ist Geld*, 2008, VSA Verlag, Hambourg.

La réduction du temps de travail

est la **B**onne
alternative à la
croissance économique
pour stimuler l'emploi



Travailler moins pour travailler tous,
La justice sociale, c'est maintenant !

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

Pour sauvegarder l'emploi et éradiquer le chômage, on préconise le plus souvent la **croissance économique**. Ce faisant, on ne doit cependant pas oublier qu'à côté de la croissance économique, d'autres facteurs interviennent qui exercent une influence sur le nombre d'emplois et donc sur le nombre de chômeurs.

L'un des facteurs les plus importants est ici **l'augmentation de la productivité** : les entreprises augmentent leurs performances en améliorant leurs processus de fabrication grâce à l'utilisation de la technique ou à des mesures d'organisation du travail. La main d'œuvre requise étant moindre, il en résulte que des emplois sont détruits si l'on ne réduit pas simultanément le temps de travail.

Pour la seule sauvegarde du « stock » existant de salariés, il faut déjà une certaine croissance. Cette croissance doit compenser les emplois qui sinon seraient menacés par les gains de productivité. Ce n'est que lorsque le taux de croissance dépasse **un certain seuil** (entre 2% et 4%) que l'on peut créer de nouveaux emplois.

Raisonnement l'Allemagne ne peut plus espérer dépasser, sur le long terme, les seuils qui permettent la création de nouveaux emplois. C'est pourquoi la **seule véritable alternative à la croissance** est, de ce point de vue, la réduction du temps de travail ! C'est-à-dire la redistribution du travail disponible entre un nombre plus important de travailleurs/euses.

La réduction du temps de travail

accroît les **C**hances
d'embauche



■ Travailler moins pour travailler tous, ■
■ La justice sociale, c'est maintenant ! ■

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

Aujourd'hui, il y a de moins en moins **d'apprentis qui sont embauchés** à l'issue de leur formation professionnelle en organisme de formation ou en entreprise. C'est alors Hartz IV¹, le travail intérimaire ou d'autres formes d'emploi précaire qui les menacent. Lorsque les jeunes qualifiés sont embauchés, c'est souvent pour une durée déterminée ou sans véritable perspective.

Lorsque les collègues plus âgés devront, à l'avenir, travailler **jusqu'à 67 ans**, cette situation empirera encore. **Entre 1,2 et 3 millions d'emplois** seraient bloqués par un report de l'âge de la retraite à 67 ans, et il faudrait en recréer autant pour que le chômage n'augmente pas et que les chances d'embauche des apprentis ne diminuent pas plus (IAB², Rapport de synthèse 16/2006).

En revanche, **des temps de travail réduits offrent des chances à la jeunesse**. Si les salariés en contrat à durée indéterminée travaillaient moins, les besoins d'embauche d'apprentis formés augmenteraient.

C'est la raison pour laquelle la suppression des heures supplémentaires, les temps de travail réduits ainsi qu'une réglementation du temps partiel des travailleurs âgés iraient dans le bon sens. Pour les jeunes qui terminent leur scolarité, la réduction du temps de travail augmenterait les chances de trouver une place d'apprenti en entreprise.

¹Hartz IV, la quatrième loi de modernisation des services sur le marché de l'emploi, du 1er janvier 2005, institue la réduction à 12 mois de l'indemnisation du chômage et lui substitue, au-delà de cette durée, une aide sociale soumise à des conditions très strictes.

²Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung (Institut de recherche sur le marché du travail et les professions)

La réduction du temps de travail abaisse

les Coûts sociaux du chômage



- Travailler moins pour travailler tous,
- La justice sociale, c'est maintenant !

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

Grâce au temps de travail réduit, on peut éviter les licenciements de masse et permettre le retour au travail de millions de chômeurs.

On peut ainsi, non seulement améliorer la vie de millions de personnes, mais aussi **diminuer les coûts sociaux du chômage de plusieurs milliards d'euros.**

Le chômage de masse est source de coûts importants pour la société. Tout d'abord bien sûr à cause des taux réglementaires (beaucoup trop faibles au demeurant) des allocations de chômage de catégorie 1 et 2 (Hartz IV). D'autres coûts non négligeables viennent s'y ajouter : défaut de cotisations sociales et diminution des rentrées d'impôts – qui entraînent des manques à gagner pour l'État.

Pour la seule année 2007, **le chômage a engendré 68 milliards d'euros de dépenses et de manques à gagner !** (IAB¹, Rapport 14/2008). Et si les « réformes » Hartz antisociales n'avaient pas comprimé de façon intolérable les charges du chômage, les coûts auraient été nettement plus élevés.

La réduction du temps de travail et la baisse du chômage qui l'accompagne permettraient **d'économiser ces énormes sommes et de les investir de façon judicieuse** : par exemple dans la formation, les infrastructures publiques ou les réseaux de transports en commun.

¹Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung (Institut de recherche sur le marché du travail et les professions)

La réduction
du temps de travail
est une arme contre le



Danger de pénurie
de main d'œuvre
qualifiée

Travailler moins pour travailler tous,
La justice sociale, c'est maintenant !

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

Dans les dernières années, une tendance notable à l'allongement des temps de travail s'est développée ; le changement des conditions de concurrence et le **manque croissant de main-d'œuvre qualifiée** sont les justifications que le patronat a souvent avancées. Cela concerne surtout des hommes et des femmes qui, sur des emplois bien rémunérés dans des secteurs en fort développement, ont des temps de travail supérieurs à la moyenne.

Au fil du **changement démographique**, on peut s'attendre en outre à des goulots d'étranglement dans le recrutement des jeunes en entreprise et à une augmentation de l'âge moyen des effectifs. Pour que les salariés plus âgés puissent avoir un travail adapté et transmettre leur savoir aux jeunes générations et pour que la main d'œuvre jeune et diplômée ait une chance d'être embauchée, il faut **des durées de travail adaptées à chaque génération** qui permettent d'établir des « passerelles d'activité ».

Les femmes, aujourd'hui, sont souvent très bien formées et souhaiteraient faire carrière comme les hommes. Pourtant, elles sont encore défavorisées au niveau de la formation continue et lors de leur retour à la vie professionnelle après la « phase familiale ». Si on améliorait les conditions de prise en charge des enfants et des personnes âgées et **si on partageait équitablement le temps de travail entre les hommes et les femmes** on pourrait utiliser de façon plus efficace le potentiel de qualification bien réel des femmes.

La réduction du temps de travail, c'est-à-dire **la répartition du travail** entre les générations et les sexes offre une possibilité importante de mieux utiliser le potentiel des femmes et des hommes, des jeunes et des personnes plus âgées, et de lutter contre le danger de pénurie de main d'œuvre qualifiée.

La réduction du temps de travail libère du temps pour

l'**E**ngagement bénévole



■ Travailler moins pour travailler tous, ■
■ La justice sociale, c'est maintenant ! ■

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La tendance à l'allongement et à la flexibilisation du temps de travail a considérablement restreint la participation des actifs aux activités de bénévolat, qui sont le plus souvent placées sur des horaires convenus (soirées, fins de semaine, etc.).

Aujourd'hui, le **manque de bénévoles** est déjà manifeste dans les clubs de sport. En Allemagne, les clubs de sport, par exemple, sont une **composante essentielle de la société**. Grâce au travail d'équipe qui s'y auto-organise, ils peuvent répondre à l'intérêt des personnes pour le lien social.

La coopération au sein des associations, mais également d'autres formes **d'entraide de voisinage**, comme le soutien scolaire, le travail dans les églises et les organisations sociales sont indispensables à la bonne tenue et à l'organisation de la société.

Cependant, tout ceci n'est possible que **si l'on peut prévoir ses temps de travail et donc son temps libre**. Tous les salariés devraient disposer de tels temps ouverts.

La réduction
du temps de travail
permet de s'occuper

de la **F**amille



Travailler moins pour travailler tous,
La justice sociale, c'est maintenant !

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

De nos jours, on a souvent **trop peu de temps pour les relations et pour les enfants**. Il en résulte un taux élevé de divorces et, depuis des années, un très faible taux de natalité. De surcroît, de plus en plus d'actifs ont besoin de temps pour s'occuper de leurs proches.

Le temps de travail réel des pères se situe en moyenne à 39,6 heures par semaine, et atteint souvent 50 ou 60 heures, si l'on inclut les heures supplémentaires et les temps de trajet. Ce sont les pères allemands qui, de tous les hommes en activité, ont, après la naissance d'un enfant, les durées de travail les plus longues. Cela ne favorise guère la vie commune en famille.

Les mères, en revanche, travaillent en moyenne 24,4 heures par semaine, soit moins qu'elles ne le souhaiteraient souvent. Cette répartition du temps de travail polarisée entre les sexes ne correspond pas aux besoins des actifs. Selon les études les plus récentes, les femmes aussi bien que les hommes souhaitent **des durées de travail plus équilibrées**.

Les enfants souhaitent que leurs parents leur consacrent davantage de temps, les vieilles personnes que l'on s'occupe d'elles davantage. La condition *sine qua non* pour y parvenir serait une répartition équitable de la durée du travail. Les hommes en retireraient davantage de temps pour leurs enfants et leurs proches, et les femmes pourraient **mieux planifier leur carrière professionnelle**. Les employés à temps partiel ne doivent pas être interdits plus longtemps de promotion professionnelle. Nous avons besoin de **nouveaux standards de temps de travail** pour nous occuper des enfants et les éduquer, pour prendre soin de nos proches.

À l'avenir, le droit social et le droit du travail devraient traiter ces temps d'éducation et de soin autrement, comme des étapes de vie distinctes. La ministre allemande de la famille propose, par exemple, la semaine de 30 heures pour les parents qui ont une activité professionnelle. À un temps plein immuable tout au long de la vie, on pourrait substituer **un menu de temps pleins « standards » de durées différentes** pour des périodes de vie déterminées.

La réduction du temps de travail

rend possible la
Gestion d'une
répartition du travail
équitable
entre les sexes



■ Travailler moins pour travailler tous, ■
■ La justice sociale, c'est maintenant ! ■

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Part essentielle de la vie, le travail est bien plus que le travail grâce auquel on « gagne sa vie ». S'occuper de quelqu'un, éduquer, cuisiner, faire le ménage, soigner... Ce que l'on nomme le « care » est, tout comme l'engagement citoyen ou l'engagement de voisinage, un travail socialement nécessaire qui doit être équitablement réparti entre les sexes. Cela ne marche que sur la base d'un **temps de travail professionnel moyen réduit**.

En Allemagne, la traditionnelle répartition du travail selon le sexe prédomine toujours. Cela se reflète encore dans la **répartition du temps de travail**.

Certes la proportion de femmes dans la vie professionnelle s'est élevée ces dernières années, mais cette augmentation est à imputer à la montée du travail à temps partiel, à celle des mini-jobs en particulier. Pour beaucoup de femmes, ces emplois ne suffisent pas à leur assurer une existence autonome. Les hommes, en revanche, continuent presque toujours de travailler à temps plein, souvent même avec des temps de travail très longs.

Le travail domestique et le soin des autres ne sont ni rémunérés ni reconnus. Et ces conditions de travail inégales engendrent des opportunités de carrière tout aussi inégales. On ne peut pas, jusqu'ici, parler de **répartition équitable**, entre les sexes, **du temps de travail rémunéré**.

C'est pourquoi il nous faut une redistribution de tout le travail « social » : davantage de travail professionnel pour les femmes, davantage de travail auprès de la famille pour les hommes, de telle sorte que femmes et hommes puissent, dans les mêmes conditions, exercer une activité professionnelle et s'occuper de leur famille. **Travail professionnel et travail familial** devraient être les piliers d'égale valeur du travail en société, répartis à égalité entre hommes et femmes et bénéficiant d'une reconnaissance identique.

La réduction
du temps de travail
contribue
de façon **H**eureuse
au maintien
de la santé



- ❑ Travailler moins pour travailler tous,
- ❑ La justice sociale, c'est maintenant !

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

Le risque d'accident, le stress et les maladies professionnelles augmentent sensiblement avec l'allongement du temps de travail hebdomadaire et l'irrégularité des temps de travail (travail posté). Leur hausse est fulgurante à compter de la huitième heure de travail, (S. Friedhelm Nachreiner, « Relation entre temps de travail long et fréquence des accidents et maladies professionnelles » dans *Travailler plus, vivre moins longtemps, conséquences de l'allongement du temps de travail sur le monde du travail*, Brême, 2009, Chambre des salariés)¹.

Les maladies psychiques et psychosomatiques, en forte progression dans notre société, sont elles aussi de dramatiques et **coûteux** symptômes, de **l'allongement du temps de travail et de l'accumulation de travail** chez les actifs d'une part, du chômage d'autre part.

Voilà pourquoi **allongement et flexibilisation du temps de travail** ne sont en réalité d'aucune efficacité, si l'on prend en compte non seulement la quantité de travail produite ou la productivité, mais encore leurs répercussions sanitaires et sociales.

Des temps de travail réduits (et planifiables) permettent de travailler de façon fondamentalement plus efficace et d'économiser sur la durée les coûts induits par la maladie.

¹ S. Friedhelm Nachreiner : « Zum Zusammenhang von langer Arbeitszeit und Häufigkeit betriebsbedingter Unfälle und Erkrankungen » in *Mehr arbeiten, weniger leben, Auswirkungen von Arbeitszeitverlängerung auf die Arbeitswelt*, Bremen, 2009, Arbeitnehmerkammer.

La réduction du temps de travail

est une invitation
à plus de loisir



■ Travailler moins pour travailler tous, ■
■ La justice sociale, c'est maintenant ! ■

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

Nous vivons dans un temps sans temps¹. Stress et agitation dominent notre vie professionnelle et notre quotidien. Un sentiment domine, celui d'être constamment sous pression, sans jamais pouvoir s'accorder de pause pour respirer. Ce manque crucial de temps rend les gens malades. Pour une vie saine et accomplie, il nous faut davantage de temps libre – du temps pour le compagnon, la compagne, la famille, les amis, les hobbies, l'engagement citoyen, etc. Mais aussi **du temps pour le loisir** – cette inactivité non évaluable. Le loisir, c'est de la vie non utilitaire, de l'être au monde sans intermédiaire, de l'existence sans aliénation. Dans le temps du loisir, l'être humain s'appartient, la vie vaut d'être vécue, sans la pression de l'évaluation.

La réduction du temps de travail est, pour les travailleurs à temps plein, la condition préalable de tout loisir. Le loisir n'est pas seulement un temps hors du temps, c'est aussi une situation absolument indispensable à la régénération. C'est la condition *sine qua non* pour rester en bonne santé, pour être productif et créatif.

Et le loisir, ce n'est pas seulement du temps, c'est aussi une attitude intérieure : « il est l'intensité du moment,... pour se concentrer sur une seule chose : **le temps personnel**. Ce temps du loisir est celui de l'harmonie entre moi et ce qui arrive dans ma vie » (Helga Nowotny, *die Zeit*, 30.12.2009, N°1)².

Aux chômeurs et à tous ceux qui ont un faible niveau d'activité, la réduction du temps de travail des actifs très occupés apporte de nouvelles opportunités de travail rémunéré et donc de satisfaction. C'est donc le moyen de résorber une inactivité non choisie et celui de transformer, pour eux aussi, le temps libre en temps de loisir bienfaisant.

¹ Jeu de mot sur « Zeit » qui signifie à la fois « époque » et « temps dont on dispose ».

² « Sie ist die Intensität des Augenblicks, [...] um sich auf ein Einziges zu konzentrieren : Eigenzeit. Musse ist die Übereinstimmung zwischen mir und dem, worauf es im Leben ankommt », Helga Nowotny, in *Die Zeit*, 30.12.2009, n° 1.

La réduction du temps de travail

permet d'allonger
les temps de travail
des emplois
à temps partiels



et des mini-**J**obs

■ Travailler moins pour travailler tous, ■
■ La justice sociale, c'est maintenant ! ■

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

En Allemagne, actuellement, plusieurs millions de personnes, des femmes en majorité, travaillent **contre leur gré sur des emplois à temps partiel ou des mini-jobs**, dont elles ne peuvent pas vivre et qui contraignent nombre d'entre elles à percevoir l'indemnité complémentaire prévue par Hartz IV¹ . Elles aimeraient **augmenter leur temps de travail de quelques heures**,

l'objectif souhaité étant, d'après une enquête menée par IAB² , de travailler 27 heures par semaine pour les femmes qui travaillent régulièrement à temps partiel et 21 heures pour celles qui ont des mini-jobs (S.Wanger, Beaucoup de femmes aimeraient travailler davantage, IAB, Rapport 9/2011)³ .

Cet allongement du temps de travail serait possible, **si les salariés à temps plein**, des hommes en majorité, **cédaient quelques heures** grâce à une réduction de leur temps de travail : leur temps de travail effectif moyen est de 42,6 heures, mais selon une étude de l'université Flensburg (G. Grözinger & al., « Souhaits sur le temps de travail » dans les publications du WSI 2/2008)⁴ , ils souhaiteraient travailler 34,6 heures par semaine, c'est-à-dire qu'ils libéreraient volontiers 8 heures.

On pourrait ainsi, d'un seul coup, grâce à une **redistribution solidaire** du travail disponible, remédier au sous-emploi des uns et au surcroît d'activité des autres et, dans le même temps, contribuer à **une répartition équitable du travail entre les sexes**.

¹ <http://www.hartzIV.org/erwerbstaetigkeit-und-alg-II.html>

² Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung (Institut de recherche sur le marché du travail et les professions)

³ S. Wanger, Viele frauen würden gerne länger arbeiten, IAB-Kurzbericht 2011/9

⁴ Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliches Institut (Institut d'économie et de sciences sociales)

La réduction du temps de travail permet d'éviter les L icenciements



- Travailler moins pour travailler tous,
- La justice sociale, c'est maintenant !

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

L'expérience des dernières années montre que **grâce à la réduction du temps de travail on peut éviter les licenciements.**

Dans les années 80 et 90, les syndicats d'IG Metall, IG Impression et Papier, et IG Media ont fait passer **l'introduction progressive de la semaine de 35 heures.** Des recherches ont montré que cette réduction du temps de travail hebdomadaire a permis de conserver ou de créer environ un million d'emplois (Rudolf Zwiener/Institut allemand pour la recherche économique, dans Frankfurter Rundschau, 24.10.2009)¹.

On a montré de même que, pendant la grande crise économique qui a démarré en 2007, la réduction du temps de travail a permis d'éviter des licenciements. **Grâce au « nettoyage » des comptes épargne-temps et à l'introduction du « Kurzarbeit »², on a sauvé 1,8 millions d'emplois** (source IAB 2010, www.iab.de)³.

Seule la réduction du temps de travail pouvait pendant la crise empêcher des licenciements en masse d'ouvriers en contrat à durée indéterminée (Alexander Herzog-Stein/Hartmut Seifert, « Le miracle de l'emploi » allemand et les temps de travail flexibles, WSI-Note de discussion Nr. 169, Düsseldorf 2010, www.wsi.de)⁴. Pendant l'année de crise 2009, le temps de travail était en moyenne de 30 heures par semaine.

À long terme, le « Kurzarbeit » sur une période limitée ne suffira pas à sauvegarder les emplois. **Seule une réduction pérenne à 30 heures par semaine du temps de travail réglementaire** le permettra.

¹ Rudolf Zwiener / Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, in Frankfurter Rundschau, 24.10.2009.

² Le « Kurzarbeit » est, pour une période de six mois maximum, l'équivalent du chômage partiel français.

³ Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung, Institut de recherche sur le marché du travail et les métiers

⁴ WSI Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliches Institut (Institut d'économie et de sciences sociales)

La réduction du temps de travail n'est envisageable qu'avec compensation salariale pour les catégories salariales basses



et Moyennes

Travailler moins pour travailler tous,
La justice sociale, c'est maintenant !

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

Nombreuses sont les personnes qui, ayant un faible revenu d'activité, sont opposées à la réduction du temps de travail, car elles craignent que cela n'entraîne pour elles une réduction de salaire. Mais ce ne serait le cas que si la réduction du temps de travail se faisait sans compensation salariale.

Le revenu **des catégories salariales les plus basses** est si faible que pour elles la réduction du temps de travail ne peut se faire qu'avec **compensation salariale complète**. Il y a, en Allemagne, tant de personnes faiblement rémunérées que près d'un million de salariés à temps plein sont obligés de percevoir l'indemnité Hartz IV.

Les catégories salariales moyennes devraient bénéficier, au minimum, d'une **compensation salariale partielle**. Les catégories salariales les plus hautes pourraient aussi – selon la branche – renoncer à toute **compensation salariale**.

Il y a une certaine bonne volonté pour aller dans ce sens. Dans une enquête de la Chambre des salariés de Brême, à la question : « Seriez-vous prêts à travailler 30 heures, sans compensation salariale, si cette mesure permettait à tout le monde de travailler ? », deux tiers des personnes interrogées répondaient par l'affirmative ; ce pourcentage atteignait même 75% de la part des cadres dirigeants bien rémunérés (Chambre des salariés de Brême, enquête de 2004 sur la situation des salariés dans le Land de Brême)¹ .

¹Arbeitskammer Bremen, Umfrage 2004 zur Lage des Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer im Lande Bremen.

La réduction du temps de travail

est souhaitée

par la **M**ajorité
des salariés
à temps plein



- Travailler moins pour travailler tous, ■
- La justice sociale, c'est maintenant ! ■

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

La réduction du temps de travail n'est pas seulement souhaitable du point de vue de la société ou de la politique de l'emploi, elle correspond avant tout au **souhait d'une majorité de salariés à temps plein**. D'après une étude de l'Université de Flensburg, 54% des salariés à temps plein souhaitent réduire leur temps de travail (G. Grözinger & al., « Souhaits sur le temps de travail » dans les publications du WSI 2/2008)¹.

D'après une enquête de la Chambre des salariés de Brême (Chambre des salariés de Brême, 2004), 67% des salarié-e-s de Brême étaient partant-e-s pour une semaine de 30 heures sans compensation salariale, à la condition qu'il y ait du travail pour tous (cette proportion atteignait 75% chez les jeunes, le personnel qualifié et de direction).

Un argument fréquemment opposé à ce souhait de réduction du temps de travail est – qu'à l'inverse – une part non négligeable des salariés à temps partiel allongeraient volontiers leur temps de travail.

Ce n'est bien sûr **pas contradictoire** avec le souhait de réduction du temps de travail. Dans le groupe des personnes qui aimeraient travailler davantage, on trouve avant tout celles et ceux qui ont momentanément un temps de travail moyen très réduit, c'est-à-dire des salariés à temps partiel imposé et en particulier des employés sur mini-jobs. Selon l'Université de Flensburg, le temps de travail souhaité par les deux groupes se situe autour de **34,5 heures par semaine**.

Ceci montre aussi qu'une réduction du temps de travail qui serait en rapport avec les souhaits de durée du temps de travail exprimés par les salariés constituerait une **bonne solution**. Ainsi, tant ceux qui souhaitent travailler plus, que ceux qui souhaitent travailler moins, pourraient tirer profit d'une **redistribution**.

¹WSI Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliches Institut (Institut d'économie et de sciences sociales)

La réduction du temps de travail

est d'un coût

quasiment **N**ul
pour l'employeur,
même avec
compensation salariale

0%

- Travailler moins pour travailler tous, ■
- La justice sociale, c'est maintenant ! ■

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

Le salarié qui travaille moins longtemps, six heures au lieu de huit par exemple, est plus dispos, il s'épuise moins, il se concentre plus facilement, il est donc plus productif. Des estimations tablent sur **une augmentation de la productivité en temps partiel de 20%** environ par rapport au temps plein.

De plus, avec la réduction du temps de travail, **les absences au travail diminuent** Les études de médecine du travail (S. Friedhelm Nachreiner, « Relation entre temps de travail long et fréquence des accidents et maladies professionnelles » dans *Travailler plus, vivre moins longtemps, conséquences de l'allongement du temps de travail sur le monde du travail*, Brême 2009, Chambre des salariés)¹ ont montré que le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles croît dramatiquement à partir de la huitième heure de travail.

Des temps de travail réduits font économiser à l'employeur les coûts engendrés par les arrêts de travail.

Augmentation de la productivité, c'est-à-dire de la production en un temps donné, et diminution des dépenses pour maladies professionnelles, fournissent dans une large mesure la contrepartie de la compensation salariale.

Ce serait donc une mesure à coût quasiment nul pour l'employeur.

¹ Prof. Nachreiner, Universität Oldenburg, « Zum Zusammenhang von langer Arbeitszeit und Häufigkeit betrieblicher Unfälle und Erkrankungen », in *Mehr arbeiten – weniger leben*, Bremen 2009, Arbeitnehmerkammer.

La réduction du temps de travail

peut être
Organisée
et appliquée
sans surcoût



■ Travailler moins pour travailler tous, ■
■ La justice sociale, c'est maintenant ! ■

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

L'argument le plus souvent opposé à la réduction du temps de travail est qu'elle occasionnerait, pour l'employeur, des surcoûts intolérables parce qu'il devrait répartir le travail sur un plus grand nombre de têtes et renforcer son service du personnel. Ce n'est pas le cas, à une exception près : lorsque des salariés dont le revenu se situait jusque-là au-dessus du plafond de la Sécurité Sociale (pour l'assurance vieillesse et/ou l'assurance maladie) se retrouvent au-dessous de ce plafond à la suite d'une réduction du temps de travail,

et que l'employeur réattribue les emplois libérés par la réduction du temps de travail, cela engendre pour lui des **coûts légèrement supérieurs pour la part patronale des cotisations sociales**. Dans tous les autres cas, ces cotisations restent à peu près constantes.

La charge de travail, pour le service du personnel, ne dépasse pas une demi-heure s'il doit mettre en place un nouveau compte de salarié (compte de temps de travail par exemple) pour donner suite à une compensation, à cause d'une embauche ou d'une ré-augmentation du temps de travail après une réduction.

Tout le reste passe par le traitement électronique de données et c'est intégré dans des procédures existantes. Pour que l'on soit conduit à de véritables surcoûts, il faudrait que se combinent deux facteurs, une réduction drastique du temps de travail donnant lieu à des compensations complètes pour les salariés, et un volume très important de nouvelles embauches.

La réduction du temps de travail

ne conduit pas à une
réduction
des horaires

d'Ouverture et
d'exploitation



■ Travailler moins pour travailler tous, ■
■ La justice sociale, c'est maintenant ! ■

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

Les employeurs souhaitent élargir les horaires d'ouverture et/ou les durées d'exploitation des machines dans les entreprises ; ce n'est pas un argument opposable à la réduction du temps de travail. Bien au contraire : des temps de travail réduits favorisent une organisation plus flexible des ressources humaines.

D'une façon générale, les temps de travail réduits favoriseraient la répartition **d'horaires d'ouverture élargis** sur le temps de travail d'un plus grand nombre de salariés ; ils faciliteraient une réponse plus rapide et mieux adaptée aux fluctuations du plan de charge de l'entreprise.

Une entreprise, dont les effectifs sont en permanence en tension, ne peut pas apporter de réponse convenable à **une soudaine augmentation des commandes**.

Plus généralement, une nouvelle augmentation du rendement sur des temps de travail déjà longs, d'une part serait limitée par des restrictions réglementaires, d'autre part conduirait à une surcharge de travail extrême des salariés, dont les conséquences négatives sur la santé et la vie sociale sont connues. Et il n'est souvent pas facile de trouver au pied levé une main d'œuvre nouvelle et qualifiée qu'il faudrait licencier au recul de commandes suivant.

Des temps de travail réduits offrent des **marges de manœuvre** pour répondre rapidement à une augmentation subite des commandes, sans charger les salariés outre mesure ou se trouver dans l'obligation de procéder à des embauches de courte durée de nouveaux salariés dont les contrats devraient être résiliés une fois passés les pics d'activité. C'est ainsi que la réduction du temps de travail est également porteuse d'avantages financiers pour l'entreprise.

La réduction du temps de travail

est une condition
de l'engagement

Politique et
syndical



❑ Travailler moins pour travailler tous,
❑ La justice sociale, c'est maintenant ! ❑

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

Faute d'engagement citoyen, la vie sociale et la vie politique démocratique s'appauvrissent. La participation des salarié-e-s à la cogestion de leur syndicat et l'engagement dans les organisations politiques diminuent depuis des années. Le travail des organisations reste du ressort de « professionnels » peu nombreux.

Une seule raison à cela : les temps de travail toujours plus longs et plus flexibles, donc impossibles à planifier.

Des temps de travail réduits et fiables sont la condition d'un engagement responsable dans des comités de cogestion ou des organisations politiques. L'engagement bénévole est un travail socialement nécessaire et il bénéficie d'une large participation de toutes les couches de la société. Mais, pour cela aussi, il faut disposer d'assez de **temps libre**.

La réduction du temps de travail établirait les conditions matérielles permettant à chacun d'exercer réellement son droit à participation politique, à la cogestion professionnelle et syndicale et à l'engagement citoyen.

La réduction du temps de travail

permet

la **Q**ualité du
travail



- Travailler moins pour travailler tous, ■
- La justice sociale, c'est maintenant ! ■

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

Les temps de travail longs et l'épuisement qui en résulte conduisent non seulement à des accidents plus nombreux mais aussi à des malfaçons involontaires dans la production.

La baisse de la concentration, l'inattention et l'épuisement liés à **des temps de travail longs** conduisent souvent à **des défauts de qualité**, aussi bien dans la production industrielle que dans l'élaboration des services. De plus, après des temps de travail longs, la créativité diminue.

Cela revient **cher** : le rebut a un coût, les consommateurs se plaignent, et en cas de doute les clients et les patients subissent de lourds préjudices. Voulez-vous être opéré par un chirurgien qui aurait fait un service de 8 heures éventuellement suivi d'une astreinte de garde ?

Dès lors, les temps de travail réduits sont également rentables pour les employeurs, puisque l'on y produit moins de rebut potentiellement coûteux. Il reste que tous les salariés aimeraient livrer un travail de qualité.

La réduction du temps de travail

n'est en rien

une **R**aison
de délocalisation



❑ Travailler moins pour travailler tous,
❑ La justice sociale, c'est maintenant !

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

Compétitivité et délocalisation sont les clichés les plus populaires opposés à réduction du temps de travail. Il est pourtant absurde et il n'est pas souhaitable de vouloir établir la compétitivité sur des temps de travail longs et sur des salaires bas. **Les pays à bas salaires** que sont typiquement l'Europe de l'Est, la Chine, etc. ne doivent pas être rattrapés dans ce domaine et sûrement pas au prix de conditions de travail intolérables.

Par ailleurs, si l'on considère **les temps de travail effectifs** dans l'espace européen, on s'aperçoit que, en comparaison, l'Allemagne a déjà des temps de travail relativement longs. Une étude de l'EIRO¹ de 2008 montrait que, avec un temps de travail hebdomadaire réel moyen de 41,20 heures pour un temps plein, l'Allemagne était loin devant ses voisins d'Europe de l'Ouest. Comparée à l'ensemble des « 27 » pays de l'UE, elle se place encore au 7e rang, et donc clairement au-dessus de la moyenne de 39,9 heures.

Il ressort aussi d'une étude de 2009 que la tendance à **délocaliser** des entreprises allemandes de l'industrie métallurgique et de l'industrie électronique est en recul depuis 2003 (Institut Fraunhofer pour la recherche sur les systèmes et l'innovation 2009)². Simultanément, le nombre des sociétés qui relocalisent leurs entreprises est pratiquement stable depuis 2006. Aujourd'hui le rapport du nombre de relocalisations au nombre de délocalisations est déjà de 1 à 4. Le motif de **relocalisation** le plus fréquemment invoqué par les entreprises est celui des problèmes de qualité. C'est que précisément la compétitivité ne se traduit pas uniquement en coûts de production bas.

¹ European Industrial Relations Observatory (Observatoire Européen des Relations industrielles)

² (Fraunhofer-Instituts für System-und Innovationsforschung ISI 2009
<http://www.isi.fraunhofer.de/isi-de/i/download/pi-mitteilungen/pi52.pdf>)

La réduction du temps de travail

est un **S**outien
pour la création
d'emplois



- Travailler moins pour travailler tous, ■
- La justice sociale, c'est maintenant ! ■

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

La réduction du temps de travail permet d'éviter les suppressions d'emplois. Et les temps de travail réduits créent aussi de nouveaux emplois.

Aujourd'hui, de nombreux salariés sur **des emplois à temps plein travaillent plus qu'ils ne le souhaitent vraiment**. Parfois, on est sur des semaines de 42 heures et plus, auxquelles s'ajoutent souvent des heures supplémentaires (dont la moitié ne sont même pas rémunérées). Il y a d'autre part de nombreux salariés qui sont sur **des emplois à temps partiel ou des mini-jobs non voulus** et travailleraient volontiers plus longtemps. Et, **il y a des millions de chômeurs** qui voudraient absolument travailler. Les uns se rendent malades, à trop travailler, les autres le sont, à cause de Hartz 4.

Pour utiliser les potentiels de réduction du temps de travail chez les salariés à temps plein (selon une enquête de l'Université de Flensburg, 54% des personnes à temps plein veulent réduire leur temps de travail, voir G. Grözinger & al., « Souhaits sur le temps de travail » dans les publications du WSI 2/2008)¹, il faut une nouvelle réglementation sur les compensations de salaires et de personnels.

Un exemple réussi est celui de la convention collective sur les mesures d'incitation à l'emploi de l'industrie métallurgique de Basse Saxe, qui stipulait que les salariés pouvaient réduire leur temps de travail tout en maintenant leur salaire et leur retraite à hauteur de 70% pour les plus hauts salaires, de 80% pour les tranches de salaire moyennes et de 90% pour les catégories les plus basses, tandis que des chômeurs étaient embauchés sur les emplois libérés par la mesure (Karsten Reinecke, Convention Collective pour l'emploi dans l'industrie métallurgique de Basse-Saxe, dans « Moins est plus », modèles actuels réussis de réduction du temps de travail, Chambre des salariés de Brême 2008)².

¹ WSI Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliches Institut (Institut d'économie et de sciences sociales)

² Karsten Reinecke, « Der Beschäftigungs-TV in der niedersächsischen Metallindustrie », in *Weniger ist mehr – Aktuelle Modelle gelungener Arbeitszeitverkürzung*, Arbeitnehmerkammer Bremen, 2008).

La réduction du temps de travail

est bonne
pour les systèmes

de **S**écurité sociale



❑ Travailler moins pour travailler tous,
❑ La justice sociale, c'est maintenant ! ❑

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

La raison essentielle de la situation financière désastreuse de nos systèmes de sécurité sociale est le nombre élevé de chômeurs.

L'assurance-retraite ne souffre pas de l'augmentation du nombre de personnes âgées, car aujourd'hui, en raison de la diminution importante du nombre d'enfants et de la hausse de l'activité féminine, un-e actif doit co-financer à peu près le même nombre de non-actifs qu'il y a 40 ans. La véritable raison de la situation désastreuse des caisses de retraites est le nombre considérable de personnes, chômeurs et salariés occupant des mini-jobs, qui ne cotisent pas au régime de la sécurité sociale.

Les caisses-maladie pâtissent, elles aussi, du nombre important de chômeurs, et ceci à double titre : à cause des contributions qui ne rentrent pas, et du fait que les frais médicaux sont pour les chômeurs largement plus élevés que pour les salariés.

Simultanément, les frais médicaux sont plus élevés pour les salariés en temps de travail long que pour les salariés en tant de travail réduit.

Et si **l'assurance chômage** a besoin d'autant de subventions du gouvernement fédéral, c'est-à-dire des contribuables, c'est encore à cause du déficit de recettes occasionné par le chômage.

Une réduction du temps de travail grâce à laquelle un plus grand nombre de personnes pourraient à nouveau gagner leur vie aiderait de façon spectaculaire les trois régimes de sécurité sociale.

La réduction du temps de travail

est synonyme de
hausse de salaire
pour les salariés

à **T**emps partiel



- Travailler moins pour travailler tous,
- La justice sociale, c'est maintenant !

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

De nombreux salariés à temps partiel sont opposés à la réduction du temps de travail. Ils craignent qu'une réduction du temps de travail ne les oblige à travailler encore moins et ne les conduise de ce fait à gagner encore moins.

Ce n'est pas exact :

En cas de **réduction du temps de travail réglementaire**, par exemple de 39 à 38 heures, le choix est en général laissé aux **salariés à temps partiel** de continuer à travailler le **même nombre d'heures qu'auparavant**, par exemple 19,5 heures pour un mi-temps, ou **d'adapter leur temps de travail à la nouvelle règle du temps plein**, c'est-à-dire de travailler désormais 19 heures.

S'ils conservent le même nombre d'heures qu'auparavant, **leur salaire augmente**, puisque ils ne travaillent plus désormais **19,5 heures** pour trente-neuf (19,5/39), mais **19,5 heures** pour trente-huit (19,5/38). C'est-à-dire que **le rapport de 19,5 heures au temps de travail réglementaire de 38 heures est désormais supérieur** au rapport de 19,5 heures au temps de travail réglementaire antérieur de 39 heures, et leur salaire augmente en conséquence.

Si la réduction du temps de travail s'accompagne d'une compensation salariale complète (indispensable pour les catégories salariales les plus basses, auxquelles appartiennent la plupart des salariés à temps partiel), en cas de réduction proportionnelle du temps de travail, à 19 heures par exemple, leur salaire reste le même, c'est-à-dire que le taux horaire augmente.

La réduction
du temps de travail
est nécessaire parce
que le nombre **T**otal
des heures
travaillées diminue



■ Travailler moins pour travailler tous, ■
■ La justice sociale, c'est maintenant ! ■

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

Le nombre d'heures de travail rémunérées fournies par les entreprises – ce que l'on appelle le **volume de travail** – chute depuis des décennies en Allemagne comme dans tous les pays fortement industrialisés. C'est le cas lorsque la productivité du travail augmente plus vite que les performances économiques (PIB).

La population a augmenté et dans le même temps **les femmes aussi bien que les personnes âgées ont été de plus en plus nombreuses à avoir une activité professionnelle**. Alors qu'il n'y avait en 1960 « que » 26 millions de personnes en âge de travailler, il y en avait près de 44,8 millions en 2008.

Si les temps de travail restent inchangés ou augmentent, cette évolution conduit inévitablement à une hausse du chômage. La retraite à 67 ans accentuerait cette évolution (Les prévisions de l'IAB¹ tablent sur la destruction d'environ deux millions d'emplois en cas de report de l'âge de la retraite à 67 ans).

La progression du chômage consécutive à la chute du volume de travail ne peut être évitée que par la réduction du temps de travail. Si nous avons eu le plein emploi dans les années 60, c'est parce que, à l'époque, les syndicats ont obtenu, grâce à la campagne « Le samedi, mon papa est à moi », une réduction du temps de travail significative, le passage de la semaine de 48 heures (le samedi travaillé était la règle) à la semaine de 40 heures comme temps de travail réglementaire.

¹ Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung (Institut de recherche sur le marché du travail et les professions)

La réduction du temps de travail

est l'alternative

Urgente à une
croissance préjudiciable
pour l'environnement



- Travailler moins pour travailler tous, ■
- La justice sociale, c'est maintenant ! ■

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La croissance économique est le plus souvent étroitement liée à une consommation accrue d'énergie et de matières premières. Ce qui est décrit comme de la croissance pourrait donc être qualifié de consommation accélérée des ressources naturelles et par là de **destruction de notre environnement**.

Cette croissance est problématique en ceci que la « **consommation de l'environnement** » augmente continûment et qu'il en résulte un déséquilibre de la Nature dont les conséquences sont de plus en plus menaçantes pour l'Homme.

On ne peut pas continuer ainsi. Les seuls débats sur les conséquences des **émissions de CO2** montrent bien qu'il est désormais urgent de trouver dans un avenir proche une solution qui aille vers une économie plus viable.

La réduction du temps de travail pourrait être le premier pas dans la bonne direction. Au lieu de soutenir l'économie et le nombre d'emplois par la croissance, c'est par la réduction du temps de travail que l'on atteindrait ces objectifs et que l'on **stopperait** la tendance négative à la **destruction de l'environnement**.

Il n'est pas question de supprimer totalement le travail mais bien de le réorienter dans un sens respectueux de l'environnement, sans destruction des emplois, bien entendu, voire avec la possibilité d'un élargissement de l'offre d'emplois. C'est l'alternative à une croissance préjudiciable pour l'environnement, alternative écologique, sociale, et même économiquement judicieuse au bout du compte.

La réduction du temps de travail

ne **V**eut pas dire
intensification
du travail



■ Travailler moins pour travailler tous, ■
■ La justice sociale, c'est maintenant ! ■

Pour télécharger l'abécédaire complet :
<http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

J'envoie
cette carte
à un(e)
proche

.....

.....

.....

.....

.....

L'intensification du travail, c'est-à-dire l'astreinte à plus de travail pendant le même temps, s'est accrue continûment à cause de la rationalisation de l'exploitation. On réduit les effectifs, on accélère les procédures de travail et on élargit les domaines de travail à prendre en charge. Cette intensification progressive du travail quotidien a pour une part été encore accentuée par le passage à la **semaine de 35 heures**.

On argue donc souvent que la **réduction du temps de travail** n'aurait pas d'autre effet que l'intensification du travail. On ferait finalement le même travail en un temps plus court, en étant en outre moins rémunéré. Pour qu'il n'en soit pas ainsi, on doit toujours, parallèlement à **une réduction du temps de travail**, s'accorder sur la quantité de travail que les employés ont à fournir et compléter les **effectifs** en conséquence.

Il faut donc, au fil d'une négociation sur la réduction du temps de travail, s'accorder sur la capacité de travail, sur l'utilisation des machines, sur la durée du projet et sur les effectifs, ces accords garantissant qu'on ne s'oriente pas vers une fâcheuse compensation de la **réduction du temps de travail** par une intensification du travail, mais bien vers une compensation du personnel créatrice d'emplois.

Les « **comptes-tricolores** »¹ sont par exemple un outil approprié : à partir d'une certaine quantité d'heures, excédentaire de façon permanente par rapport à un compte-temps de travail contractuel (phase orange), on doit reprendre les négociations avec la direction et le comité d'entreprise pour diminuer ces heures, et, à partir d'un nombre encore plus élevé, bien défini (phase rouge), on doit passer au recrutement. Les représentants des personnels, ainsi que le **comité d'entreprise**, seront impliqués dans la planification des besoins en personnel, de façon que les intérêts de leurs collègues de travail soient représentés. C'est ainsi que l'on peut parvenir à une réduction du temps de travail réussie sans intensification du travail.

¹ Littéralement « compte de feux de circulation », système proche de la « Modulation du temps de travail » en France. En phase verte le salarié pilote son temps de travail de façon autonome, selon les besoins de l'entreprise.

La réduction du temps de travail

- est possible, parce que la productivité continue d'**A**ugmenter
- est la **B**onne alternative à la croissance économique pour stimuler l'emploi
- accroît les **C**hances d'embauche
- abaisse les **C**oûts sociaux du chômage
- est une arme contre le **D**anger de pénurie de main d'œuvre qualifiée
- libère du temps pour l'**E**ngagement bénévole
- permet de s'occuper de la **F**amille
- rend possible la **G**estion d'une répartition du travail équitable entre les sexes
- contribue de façon **H**eureuse au maintien de la santé
- est une **I**nvitation à plus de loisir
- permet d'allonger les temps de travail des emplois à temps partiels et des mini-**J**obs
- permet d'éviter les **L**icenciements
- n'est envisageable qu'avec compensation salariale pour les catégories salariales basses et **M**oyennes



- est souhaitée par la **M**ajorité des salariés à temps plein
- est d'un coût quasiment **N**ul pour l'employeur, même avec compensation salariale
- peut être **O**rganisée et appliquée sans surcoût
- ne conduit pas à un réduction des horaires d'**O**uverture et d'exploitation
- est une condition de l'engagement **P**olitique et syndical
- permet la **Q**ualité du travail
- n'est en rien une **R**aison de délocalisation
- est un **S**outien pour la création d'emplois
- est bonne pour les systèmes de **S**écurité sociale
- est synonyme de hausse de salaire pour les salariés à **T**emps partiel
- est nécessaire parce que le nombre **T**otal des heures travaillées diminue
- est l'alternative **U**rgente à une croissance préjudiciable pour l'environnement
- ne **V**eut pas dire intensification du travail

« Arbeitszeitverkürzung – geht doch ! »

http://www.arbeitnehmerkammer.de/cms/upload/Politikthemen/Arbeit_Soziales/ABC_der_Arbeitszeitverkuerzung.pdf

<http://www.bremer-arbeitszeitinitiative.de>

*Travailler moins pour travailler tous,
La justice sociale, c'est maintenant !*

Pour télécharger l'abécédaire complet : <http://collectif-roosevelt.fr/?p=3188>

**pour une commande en nombre d'abécédaires papier,
remplir ce formulaire :** <http://goo.gl/forms/ApxaSBqGf3>

